

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA23-10-0009

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA23-10-0009 portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

Ce règlement entre en vigueur en date du 1^{er} janvier 2024 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan Secrétaire d'arrondissement Le 27 mars 2024